

# Mutations en cour

Pour des générations d'élèves, la cour de récréation s'est résumée à un rectangle grisâtre, une surface rugueuse sur laquelle on s'écorche les genoux, un espace de jeu où l'on court après un ballon... surtout si l'on est un garçon. C'est dire si le changement amorcé il y a quelques années seulement constitue une rupture. Ainsi, un vaste mouvement de désimperméabilisation facilite l'infiltration de l'eau dans les sols. Les efforts de végétalisation permettent, eux, de rafraîchir les bambins des villes. A ces réponses à la crise écologique s'ajoutent des préoccupations éducatives, qui vont d'un meilleur partage de l'espace à une proximité renouvelée avec les éléments naturels en passant par des pédagogies innovantes. La cour, nouveau cœur battant de l'école.

**Une enquête réalisée par** Milena Chessa, Léa Delpont, Pierre Laffitte, Céline Lherminier, Frédéric Marais, Laurent Miguet, Nathalie Moutarde, Emmanuelle N'Haux, Julie Nicolas, Fabien Renou et Christiane Wanaverbecq.



**Au groupe scolaire Louise-Michel à Bordeaux (Gironde)**, les architectes Marjan Hessamfar & Joe Vérons et la paysagiste Sabine Haristoy ont réalisé des cours aux sols clairs, agrémentés de buttes arborées et parsemées de cabanes.



## Collectivités locales Les élèves au vert à l'heure de la récré

Malgré l'austérité annoncée, une multitude d'acteurs publics sont mobilisés pour aider les acteurs locaux à réaliser leurs projets.

Les maîtres d'ouvrage de la déminéralisation des cours d'école vivent mal la perspective d'une réduction du Fonds vert. « Notre enthousiasme est intact, mais nous sommes très inquiets », confie Delphine Labails, maire (PS) de Périgueux (Dordogne) et coprésidente de la commission Education de l'association des maires de France (AMF) aux côtés de Frédéric Leturque, maire (LC) d'Arras (Pas-de-Calais). Avant la dissolution de l'Assemblée nationale, tous deux avaient négocié pied à pied les conditions d'accès au Fonds vert des dossiers de déminéralisation de cours d'écoles. Avec la cure d'austérité annoncée, Delphine Labails s'attend à un durcissement des critères. Or, la contribution du ministère de la Transition écologique se révèle décisive : sur 316 dossiers déposés au titre du Fonds vert, l'Etat en a subventionné 98, pour un montant de 10,9 M€ correspondant à 30,5 M€ d'investissements au total. Encore ces données ne prennent-elles pas en compte les nombreux projets globaux associant rénovation énergétique des bâtiments et déminéralisation des cours.

Malgré les menaces qui pèsent sur l'avenir du financement, les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), en première ligne pour promouvoir ces projets, parient sur une poursuite du mouvement. « Le besoin de reconnexion à la nature a pris tout son sens après le Covid. Les cours d'école offrent une opportunité irremplaçable pour y répondre. En partant de l'objectif de désimperméabilisation dicté par la gestion des eaux pluviales, ces opérations donnent aussi un autre visage à l'école, à travers le partage des espaces entre filles et garçons », apprécie Jean-Paul Brégeon, président de l'EPTB de la Sèvre nantaise, qui regroupe 324 000 habitants et 16 établissements publics de coopération intercommunale dans quatre départements (Deux-Sèvres, Vendée, Maine-et-Loire et Loire-Atlantique). A l'en croire, les maires souffrent moins d'un manque de moyens financiers que d'un déficit d'ingénierie. L'EPTB entend y répondre par des formations d'élus et de techniciens, cofinancées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. A Cholet (Maine-et-Loire) où il exerce un mandat de premier adjoint chargé de l'urbanisme, Jean-Paul Brégeon



ADRIEN BENEWIS

maintient l'objectif de deux déminéralisations de cours par an.

Au ministère de l'Education nationale, le déficit d'ingénierie locale trouve une autre réponse : la collection des guides « Bâtir l'école », édités par la cellule ministérielle Bâti scolaire, créée en 2019. « Ce travail collaboratif a réuni 10 000 contributeurs, tant pour le recueil de données que pour la relecture : personnels de l'Education nationale et élèves, collectivités représentées par leur service immobilier et par leurs professionnels de l'éducation », soutient Delphine Jourdin, responsable de cette collection. Deux publications de référence retiennent l'attention : « Faire entrer la nature à l'école » et « Agir pour la transformation écologique dans les écoles, collèges et lycées ». « La cellule joue le rôle de trait d'union entre les usagers et les bâtisseurs », selon sa responsable, Lorna Farre.

**Potentiel pédagogique.** Cette mission la conduit à mettre en évidence le potentiel pédagogique des espaces extérieurs, avec des emprises à l'abri de la pluie et du soleil, et des possibilités multiples pour chaque aménagement. Loin d'escamoter la préoccupation relative à la propreté des locaux et des enfants, la cellule préconise des espaces de décrottage et des successions de paillassons maillés. La réussite repose sur l'intégration

### A Paris, les cours oasis au rapport

Avec plus de 160 cours oasis aménagées entre 2018 et septembre 2024 (sur les 636 écoles et 114 collèges de la capitale), Paris fait figure de collectivité pilote dans ce domaine. A l'été 2022, alors que près d'une centaine d'établissements avaient déjà bénéficié de ce programme, l'exécutif a confié une mission d'étude à l'Inspection générale de la Ville de Paris pour dresser un premier bilan et formuler des recommandations. Le rapport remis au printemps 2023 s'intéresse notamment



Sous maîtrise d'œuvre du paysagiste Adrien Biewers, la transformation de la cour de l'école Jules-Ferry de Malzéville (Meurthe-et-Moselle) a appliqué la méthodologie du CAUE et a bénéficié du soutien de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

de l'entretien dès la conception, avec une attention portée sur le dedans comme sur le dehors.

Le ministère encourage par ailleurs l'appropriation d'une culture de la transition écologique à travers le label E3D, qui certifie les écoles en démarche de développement durable. Sur les 59 000 établissements scolaires que compte le territoire, 14500 sont déjà engagés dans la démarche, 20 000 labellisations sont attendues en 2025 et la totalité d'ici 2030. La quête d'exemplarité se prolonge dans l'initiative du Conseil national de la refondation intitulée « Notre école, faisons-la ensemble ». Les 83 projets de déminéralisation qui en sont issus bénéficient du Fonds d'innovation pédagogique (500 M€ sur le quinquennat). Le ministère partage enfin son expertise dans sa contribution à la charte EduRénov, actualisée ce 18 septembre pour fixer les orientations des acteurs fédérés autour de la Banque des territoires pour la rénovation thermique des écoles.

« La question énergétique offre l'occasion d'élargir les projets à l'ensemble du bâti scolaire », confirme Oriane Cébile, chargée du climat, de l'énergie, de l'eau et de la biodiversité à Intercommunalités de France. Comme l'Education nationale et en phase avec les EPTB, cette association entre dans

la déminéralisation des cours d'école par la voie pédagogique, en s'appuyant sur la compétence intercommunale dans l'éducation à l'environnement. La résistance aux îlots de chaleur et la gestion pluviale légitiment cette contribution : « Les agences de l'eau fléchissent de plus en plus leurs aides vers les intercommunalités », souligne Oriane Cébile.

**Les CAUE à l'œuvre.** Egalement parties prenantes d'EduRénov, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) multiplient les initiatives visant à capitaliser les acquis locaux. Comme les élus et le ministère de l'Education nationale, ils conditionnent la qualité à l'écoute des usagers, au premier rang desquels les enfants : « Nul ne connaît les lieux mieux qu'eux », justifie Eleonore Chambras Lafuente, chargée de mission à la Fédération nationale des CAUE. Cette dernière a confié en 2022 à son adhérent parisien la réalisation d'un « Observatoire national des cours oasis », du nom donné par la Ville de Paris à ses cours de récréation déminéralisées (*lire ci-dessous*). « Nous avons atteint un pic de consultations cet été », témoigne le paysagiste Vincent Guiné, chargé de cette mission. Les collectivités nourrissent l'observatoire en présentant leurs réalisations de manière standardisée, pour permettre une consultation par thème. Un forum d'échanges complètera la base de données en 2025.

Engagé depuis 2020 dans la formalisation d'une méthodologie à travers un programme intitulé « Pour faire cour », le CAUE de Meurthe-et-Moselle présente l'une des démarches départementales les plus abouties. Sous maîtrise d'œuvre du paysagiste Adrien Biewers, la rénovation de la cour de l'école Jules-Ferry de Malzéville, dans la banlieue de Nancy, en a constitué le laboratoire, à la faveur du soutien de l'agence de l'eau Rhin-Meuse qui accorde un bonus aux déminéralisations participatives. Architecte conseillère et directrice du pôle conseil aux territoires au CAUE, Catherine Ruth résume la méthode en deux points clé : « la concertation avec tous les usagers » et « le recours à une maîtrise d'œuvre qualifiée ». Le 1<sup>er</sup> juin 2024, une « inauguration portes ouvertes » de l'école Jules-Ferry a offert l'occasion de diffuser le film « Pour faire cour », consacré justement à l'aménagement de sa cour. La méthode a été dupliquée depuis lors dans tout le département. Le 25 juin dernier, au campus EduRénov de la Banque des territoires, Catherine Ruth a confié le meilleur souvenir qu'elle garde de cette aventure : « A Malzéville, plus aucun élève ne refuse de fréquenter la cour de récréation. » Jules Ferry apprécierait cette actualisation de la promesse de l'école républicaine, à l'heure de l'égalité des genres et de la transition écologique. ● L. M.

au coût d'aménagement de ces espaces. Celui-ci s'élève en moyenne à 400 € TTC/m<sup>2</sup> (sur la base d'une vingtaine de cours étudiées), soit « un chiffre cohérent avec l'analyse de la Direction des constructions publiques et de l'architecture selon laquelle il varie entre 300 et 600 €/m<sup>2</sup> ». Si seule est prise en compte la surface aménagée et non la superficie totale de la cour (pour les plus grandes, le choix peut être fait de n'en désimperméabiliser et végétaliser qu'une partie), le ratio moyen atteint 460 €/m<sup>2</sup>.

La mission insiste aussi sur la maintenance des cours oasis, qui soulève des questions spécifiques par rapport à celui des

cours « classiques » : réapprovisionnement régulier en copeaux, usure des aménagements (affaissement d'une butte de terre), avaloirs obstrués (copeaux, sable, feuilles...) sans oublier l'entretien des végétaux qui « se pose avec une acuité toute particulière » surtout l'été. « Si les tâches les plus lourdes incombent aux services municipaux », l'entretien doit être pensé pour être assuré collectivement en stimulant la coordination entre les différents acteurs et usagers « élèves, enseignants, animateurs périscolaires, agents d'entretien... », estiment les rapporteurs. ● N. M.



## Confort d'été La biodiversité à l'ombre des tours

Livrée en cette rentrée, la première tranche de la transformation du groupe scolaire Malpassé-Les Oliviers fait partie des 188 opérations de rénovation et construction à réaliser d'ici 2030 par la Société publique des écoles marseillaises. L'enjeu était double : restructurer le bâti de type Pailleron pour y accueillir 31 classes, un gymnase et une salle polyvalente (environ

3400 m<sup>2</sup> de surface utile), mais aussi créer un havre de fraîcheur au milieu des grands ensembles de ce quartier du nord de la cité phocéenne. Après un an de travaux, les enfants profitent déjà des coursives qui forment un sas de respiration entre les salles de classe et l'extérieur et limitent la réverbération et la radiation de la chaleur sur les façades. « Nous apportons différentes nuances

d'ombre. Celle, nette, des ombrières installées dans les cours, celle, filtrée, des arbres, et enfin, celle, foncée, des coursives », résume Vittorio Leone, architecte chez MAP. L'agence est associée, comme l'atelier de paysage Ladanum, à Cari-Fayat, titulaire du marché global de performance (coût : 16,2 M€ TTC).

**Pins et micocouliers.** La désimpérisation de l'unique cour améliore le



## Mixité Le sport pour tous... et toutes

Les terrains de foot n'ont plus la cote dans les cours d'écoles de Saint-Dizier (Haute-Marne). Accusés d'être trop envahissants et d'exclure les petites filles pendant la récréation, ils seront remplacés par des équipements censés convenir davantage aux deux sexes : terrains multisports, jeux tracés au sol, murs d'escalade, planches d'équilibre, via ferrata et même « bancs de l'amitié » pour sociabiliser les élèves. Seule concession au sport roi, l'installation de poteaux pouvant servir de buts. Le mobilier choisi est de préférence en bois.

**Impératifs écologiques.** Outre la dimension égalitaire de ce projet labellisé « Terre de Jeux 2024 », un dispositif valorisant les collectivités qui œuvrent pour une pratique



Les cours de la maternelle Louise-Michel et de l'école élémentaire Jean-de-la-Fontaine disposent désormais de parterres végétalisés, d'un sol drainant blanc et de structures de jeux en bois.

confort d'été tout en permettant un retour de la biodiversité. L'étendue minérale de plus de 2 000 m<sup>2</sup> bordée de quelques pins et micocouliers, présente aujourd'hui une partie réservée à la maternelle et une autre à l'élémentaire, chacune reconfigurée avec des espaces récréatifs et végétalisés.

Un enrobé clair et coloré pour accentuer l'effet albedo recouvre les parties à usage quotidien. La noue, aménagée en périphérie de chacune des deux cours, ainsi que les îlots de pleine terre recouverts de copeaux de bois et de gravillons, jouent leur rôle d'infiltration des eaux de pluie au bénéfice des plantations. ● C. W.



**1** - L'unique cour de récréation (ici, en août dernier) est reconfigurée et présente une partie réservée à la maternelle et une autre à l'élémentaire, avec des espaces récréatifs et végétalisés.

**2** - Entre les ombrières, les arbres et les coursives, plusieurs nuances d'ombre sont apportées.



Les classes donnent sur l'extérieur, via des galeries de plain-pied avec la cour ou des coursives couvertes dans les étages.

## Pédagogie A l'école du dehors

L'école Frida-Kahlo, dans la métropole bordelaise, est « le tout premier bâtiment labellisé E4C2 en France », se félicite la maire de Bruges (Gironde), Brigitte Terraza. Mais pas seulement : c'est aussi une expérience grandeur nature de l'« école du dehors » - une tendance inspirée des pays nordiques, de plus en plus ancrée dans les pratiques pédagogiques.



Tout en se glissant dans le cahier des charges de la construction écologique, l'agence Compagnie Architecture, ouverte à la pédagogie Montessori et Steiner, a exploré une idée de l'école bien éloignée de celle de Jules Ferry et du tableau noir, tournée vers la lumière du jour et les espaces extérieurs pour bouger, explorer, ressentir. Le groupe scolaire de 16 classes, d'un budget de 9,5 M€ HT,

se compose de cinq « cabanes » en bois autour d'une cour de récréation généreusement végétalisée. Toutes les classes, bi-orientées, donnent sur l'extérieur, via des galeries de plain-pied avec la cour ou des coursives couvertes dans les étages, desservant de nombreuses terrasses qui ne demandent qu'à être investies.

**Un projet à l'épreuve des contraintes.** Par beau temps, les enseignants n'ont qu'à pousser la porte pour faire la lecture buissonnière sur des jardins en bois, ou réunir les enfants sur deux grandes tables de pique-nique plus conviviales que leurs bureaux individuels. S'il pleut, l'atelier beaux-arts reste au sec sous le vaste préau en R+1 où sont exposées les dernières créations. La botanique se pratique par tous les temps, dans les jardinières, dans des caisses de vins transformées en mur végétal ou dans la serre.

Une enseignante de cours moyen assure sortir « plusieurs fois par semaine ». Mais à l'épreuve de la réalité, l'utopie pédagogique rencontre quelques contraintes, de la surveillance des enfants dans les nombreux recoins au dérangement qu'une classe peut occasionner quand elle est dehors. Après deux années de fonctionnement, les professeurs affinent encore leur projet pédagogique pour exploiter pleinement les extérieurs. Eux aussi ont encore beaucoup à apprendre. ● L. D.

du sport plus développée et inclusive en cette année olympique, il s'agit d'inciter tous les élèves à faire de l'exercice afin de lutter contre la sédentarité. La pratique sportive ne constitue toutefois que l'un des volets du chantier entrepris par la commune qui cherche aussi à transformer les cours de ses neuf maternelles et neuf écoles élémentaires en espaces compatibles avec les impératifs écologiques. On plante des arbres, on installe des sols drainants, des pergolas végétales, des nichoirs pour les oiseaux et des hôtels à insectes, ainsi que des potagers assortis de composteurs. Sans oublier des fontaines et des bacs de récupération d'eau.

La municipalité a budgété 3,6 M€ pour réaliser ce programme qui court de 2023 à 2026. Après une première expérimentation en 2022, trois écoles ont été traitées l'an dernier, sous maîtrise d'œuvre du BET Végétude, et quatre cette année avec l'agence 5-Cinq, pour un total de 450 élèves. ● F. M.



MATTHIEU RONDEL / AFP

Le sol est recouvert de copeaux de bois dont l'épaisseur varie selon la hauteur de la chute potentielle d'un élève qui joue.

## Travaux

### Savez-vous planter les jeux ?

**S**ix semaines ! C'est la période maximale dont dispose la société Kompan pour aménager entre 10 et 20 cours d'école pour la Ville de Toulouse (Haute-Garonne) chaque été. Pour réussir ce pari, « nous commençons par réaliser un relevé des réseaux existants dans le cadre du décret DT-DICT », indique Thierry Kapelski, responsable commercial pour le nord de l'Occitanie chez Kompan. A partir de cette cartographie, le bureau d'études de la Ville et celui de l'industriel travaillent de concert pour définir les espaces : ceux où l'enrobé sera conservé pour les activités sportives et ceux qui formeront un îlot de fraîcheur.

**Positionner les éléments au mieux.** Le bois est utilisé dans la majorité des cas. « Un choix cohérent avec la végétation en place, que nous cherchons à préserver autant que possible », reprend le responsable commercial. Il faut ensuite prévoir l'implantation des jeux. Pour positionner les poteaux en robinier, dont les dimensions sont comprises entre 30 cm et 3 m de long pour 15 cm de diamètre, « nous respectons les préconisations de la norme NF EN 1176-1 relative aux équipements et sols d'aires de jeux », détaille Martin Enard, conducteur de travaux chez Kompan. La priorité est de tenir compte de la hauteur de chute. Le texte prévoit ainsi une épaisseur de copeaux de bois de 40 cm pour les chutes entre 2 et 3 m, ou de 30 cm pour les chutes en deçà. Cette règle permet d'organiser les aménagements et de positionner au mieux les éléments les uns par rapport aux autres.

Pour la mise en œuvre, l'entreprise recourt à des engins de petite taille, généralement des pelles mécaniques de 2,5 t qui peuvent accéder facilement partout, y compris dans les cours d'école du centre-ville. Elles servent aussi bien à la manutention qu'au transport. Enfin, toujours pour gagner du temps, la pose s'effectue le plus souvent par des scelllements longs, qui consistent à implanter les poteaux à 1 m de profondeur environ. Les pieds sont ensuite scellés en pleine fouille avec du béton C25/30.

En 2024, vingt cours d'école ont ainsi été transformées pour un budget compris entre 150 000 et 450 000 € par établissement. « Ce montant varie en fonction de la situation initiale de la cour, de la végétation et des besoins », résume Marion Lalane-de Laubadère, première adjointe chargée de l'éducation à la Ville de Toulouse. ● J.N.

## Conception

### « Un jour, les cours deviendront des squares de quartier »



RODOLPHE ESCHER / LE MONITEUR

**Entretien avec Marjan Hessamfar,** architecte, cofondatrice de l'agence Hessamfar & Vérons (Bordeaux).

**M** Entre votre première école livrée en 2007 à Cenon et vos deux groupes scolaires inaugurés cette année à Bordeaux (voir p. 16-17) et Marseille, qu'est-ce qui a changé en matière de cour de récréation ?

La commande a beaucoup évolué. Pendant très longtemps, il ne fallait surtout pas mettre de terre car le personnel chargé du nettoyage et les parents pourraient se plaindre de la boue. Mais le regard que porte la société sur la nature a changé. Le contact avec cette terre nourricière est désormais envisagé comme un support de pédagogie, notamment par le biais de potagers. Nous constatons donc une nette augmentation des moyens financiers et humains consacrés à la réalisation et à l'entretien de ces espaces verts de la part des collectivités locales.

**M** A quoi ressemblent à présent ces lieux de détente pour les enfants ?

Les sols noirs et bitumés disparaissent progressivement au profit de revêtements clairs et perméables. L'aire dédiée aux jeux de ballon n'occupe plus une position centrale mais latérale, afin de laisser la place à d'autres activités. A côté de la traditionnelle marelle en forme d'escargot, on peut trouver le tracé d'un plateau d'échecs où les élèves constituent eux-mêmes les figurines. Aujourd'hui, on ne fait plus de distinction entre les zones réservées aux filles ou aux garçons, mais entre les enfants calmes et ceux qui sont plus dynamiques. Chacun peut ainsi choisir de s'asseoir sur un banc pour discuter avec ses camarades ou alors faire du sport. Il existe également des cabanes où s'abriter du soleil... et des autres.

**M** Vous prônez une architecture-paysage qui soit profitable par-delà l'enceinte de l'établissement. Comment ?

Le végétal fait partie de la palette d'outils avec laquelle les architectes et les paysagistes travaillent pour établir une relation dehors/dedans au sein et autour des écoles. La création de buttes arborées, notamment, permet à la fois de générer des îlots de fraîcheur, couper le vent, réduire les nuisances sonores, agrémenter la vue et délimiter l'enceinte scolaire. Ces reliefs plantés de part et d'autre de la clôture mettent à distance l'espace public et s'y connectent en même temps. Un jour, les cours d'école deviendront des squares de quartier. Nous les concevons déjà comme telles. ● Propos recueillis par M. C.









V. GUINE / OUIE DE PARIS

Le futur PLU bioclimatique de la Ville de Paris intégrera l'enjeu de la végétalisation et de la renaturation en fixant comme objectif de « poursuivre la transformation progressive en "cours oasis" des cours de récréation des écoles et collèges » (ici, l'école maternelle Sarrette, Paris XIV<sup>e</sup>, dont la cour de 969 m<sup>2</sup> a été livrée en septembre 2023).

définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur les continuités écologiques (art. L. 151-6-2 C. urb.). Ces OAP peuvent donc déterminer de nouveaux principes d'aménagement des cours de récréation en les pensant comme des îlots de fraîcheur, proposant un espace mieux partagé par tous et axé sur le bien-être des enfants.

Dans ce contexte, de nombreuses collectivités ont inscrit leur politique de végétalisation et de renaturation des cours d'école dans leur document d'urbanisme. C'est le cas par exemple du futur PLU bioclimatique de Paris qui intègre cet enjeu dans son OAP biodiversité en fixant comme objectif de « poursuivre la transformation progressive en "cours oasis" des cours de récréation des écoles et collèges ». Au-delà du seul enjeu climatique, les collectivités profitent de ce nouvel aménagement pour proposer une meilleure gestion de l'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace rendant ainsi les cours plus égalitaires et moins genrées.

**Trames.** En outre, en planifiant l'évolution d'un territoire à l'échelle communale ou intercommunale, les PLU sont utiles pour mettre en œuvre la politique nationale de TVB, inscrite aux articles L. 371-1 et suivants du Code de l'environnement. Pour mémoire, cette politique vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et restaurant des réseaux de milieux naturels permettant aux espèces de circuler et d'interagir. La renaturation des cours d'écoles peut donc s'inscrire dans ce cadre.

Le règlement du PLU pourra fixer les règles nécessaires au maintien et à la remise en état de ces espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques, afin d'améliorer la qualité du cadre de vie, assurer un équilibre entre les espaces construits et ceux laissés libres et répondre aux enjeux environnementaux (art. R. 151-43 C. urb.). La végétalisation des cours de récréation peut donc s'intégrer dans cette perspective, ainsi que cela a été fait par exemple à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) dans le cadre d'un « contrat nature trame verte et bleue ». Ce faisant, elle répond à la fois à un enjeu local en offrant aux enfants un meilleur cadre de vie et aux objectifs nationaux concernant la politique de la trame verte et bleue. ●

## Urbanisme

### Le PLU au service de la renaturation

Pour végétaliser les espaces de récréation, les collectivités peuvent s'appuyer sur les OAP et la trame verte et bleue.

**Par Céline Lherminier,**  
avocate associée **et Pierre Laffitte,**  
avocat, cabinet Seban

**A**près l'imperméabilisation des cours d'école instituée depuis des décennies, sonne l'heure de la renaturation. Pour atteindre cet objectif, divers outils et procédures juridiques peuvent être mobilisés au nombre desquels figurent naturellement les plans locaux d'urbanisme (PLU). Ces derniers ont en effet la possibilité de favoriser les actions de renaturation des espaces de récréation via, notamment, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et la mise en œuvre de la politique de trame verte et bleue (TVB).

**OAP.** Tout d'abord, en application des articles L. 151-6 et L. 151-7 du Code de l'urbanisme, les collectivités peuvent fixer - en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) - des OAP portant notamment sur l'aménagement de quartiers ou de secteurs à mettre en valeur, à réhabiliter, ou à renaturer. Et aux termes de l'article L. 113-30 du même code, ces OAP sont, entre autres, susceptibles d'être instaurées pour assurer la protection des continuités écologiques, ces espaces constituant notamment des réservoirs de biodiversité. A ce titre, rappelons que la loi Climat et résilience du 22 août 2021 a renforcé le rôle des OAP en la matière en précisant qu'elles doivent obligatoirement